



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1407

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1407**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et raison sociale de la structure

L'association Espace numérique entreprises (ENE) a été créée, en 2003, par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR), la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) du Rhône et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Lyon-Rhône, dans le cadre de la démarche "Grand Lyon L'Esprit d'Entreprise".

L'ENE a pour mission :

- d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE) de l'agglomération lyonnaise en favorisant l'usage des technologies de l'information et de la communication et en les aidant à comprendre, intégrer et mieux utiliser celles-ci (informatique, internet, télécom),
- de favoriser l'innovation des entreprises grâce à l'usage pragmatique du numérique,
- de contribuer à l'image d'excellence du territoire dans le domaine du numérique.

Ses cibles principales sont les entreprises de moins de 250 salariés où les compétences et les connaissances dans ce domaine sont à développer.

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, était invitée, depuis l'origine de l'association, à participer aux instances de l'ENE en sa qualité de financeur, aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de l'Union européenne.

En lien avec sa politique de développement économique, et plus particulièrement sur son volet usage du numérique, la Métropole soutient l'association ENE, dans l'objectif de favoriser l'usage des pratiques numériques auprès des TPE et PME, afin de leur donner les outils pour faciliter leur développement et accélérer leur croissance. L'économie numérique (télécommunications, industries du numérique, audiovisuel, services informatiques et services en ligne) représente, en effet, aujourd'hui, un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale et un levier technologique de première importance pour innover et se développer. L'introduction de ces nouvelles technologies dans les entreprises plus traditionnelles induit des gains de productivité et de rentabilité, quel que soit le secteur d'activité.

II - Modalités de représentation

L'association ENE est composée de 3 catégories de membres :

- les membres fondateurs au nombre de 4 (CGPME, CCIL, CMAR, MEDEF),
- les membres financeurs,
- les conseillers techniques.

Chacun des membres fondateurs est représenté par 2 représentants désignés pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, soit 8 sièges au total. Chaque mandataire participe à l'assemblée générale avec voix délibérative.

Les membres financeurs sont les personnes morales de droit public qui financent l'association et toute autre institution qui peut lui attribuer une subvention. Chaque membre financeur, qui en fait la demande et qui est agréé par l'assemblée générale, peut désigner un représentant permanent qui siège au sein de celle-ci, avec voix consultative.

Enfin, les membres conseillers techniques sont les personnes physiques ou morales agréées par l'assemblée générale en raison de leur qualification particulière. Chaque membre conseiller technique désigne un représentant permanent qui siège au sein de l'assemblée générale, avec voix consultative.

L'assemblée générale de l'association est donc composée de tous les mandataires des membres fondateurs, des représentants des membres financeurs ainsi que des représentants experts et autres conseillers techniques désignés. Elle se réunit 4 fois par an.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon de désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Karine DOGNIN-SAUZE pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.